

## CNC Newsletter 3

juin 2008

### Sommaire

- Editorial
- Pétition « Pas touche aux coopératives »
- Le point sur le statut de société coopérative européenne
- Agréation des sociétés coopératives à finalité sociale
- Workshop on cooperatives
- Economie sociale sur le campus. Edition 2008
- Retour sur les groupes de travail du CNC
- Portrait : Espace Kegeljan
- Publication : Coopération intelligente, mode d'emploi
- Agenda du mouvement coopératif



### Editorial

Attaques à répétition contre les sociétés coopératives

A la demande des Directions Générales Concurrence et Agriculture, la Commission européenne devait examiner ce 30 avril diverses plaintes introduites en France, en Espagne et en Italie à l'encontre de sociétés coopératives par des concurrents privés. Celles-ci s'inscrivent dans une démarche générale, du reste pas neuve, qui cherche à mettre en cause les législations coopératives nationales en suggérant que des statuts fiscaux privilégiés et des régimes d'impôt préférentiels seraient des Aides d'Etat déguisées. La séance n'a pas eu lieu. En raison d'un ordre du jour trop chargé ? A cause du lobbying exercé par les organisations coopératives des pays concernés ou encore à l'issue d'un nouveau dossier introduit en Norvège ? Rien ne filtre.

Qu'attendait-on de cette réunion ? La Commission devait se prononcer quant à savoir si ces législations applicables aux sociétés coopératives étaient compatibles avec les règles européennes sur les Aides d'Etat. Pour défendre leur position, les groupements coopératifs argumentent que les législations incriminées ne font que pourvoir des règles adaptées à la situation particulière des sociétés coopératives (réserves impartageables, accès limité aux marchés des capitaux...), qui par ailleurs doivent suivre des règles plus contraignantes et restrictives que les sociétés classiques, notamment en ce qui concerne le droit de vote en assemblée générale et la distribution des bénéfices en fin d'exercice.

Les entreprises coopératives agréées au sein du CNC doivent-elles s'inquiéter ? Le débat, s'il n'est pas vital pour nos entreprises, n'en est pas moins important. D'une part, parce que la législation belge prévoit bel et bien une série d'avantages de nature fiscale et sociale pour les sociétés coopératives agréées par SPF Economie, PME, Classes Moyennes et Energie, et que cette législation serait susceptible d'être considérée comme une Aide d'Etat, notifiable devant la Commission européenne ;

D'autre part, et surtout, parce que la politique adoptée par la Commission dans cette matière vise à fragiliser l'ensemble des législations particulières qu'un Etat est susceptible d'adopter vis-à-vis d'un groupe particulier d'entreprises. A cet égard, on peut s'interroger : la Commission n'outrepasse-t-elle pas ses prérogatives en utilisant la politique des aides d'état pour procéder à ce que l'on peut qualifier d'harmonisation par le bas des législations sur le territoire européen ? Le Conseil National de la Coopération, en étroite collaboration avec Cooperatives Europe, suit très attentivement le dossier.

Dans l'attente d'une prise de position officielle de la Commission et d'éventuelles actions à entreprendre vis-à-vis de notre Gouvernement, il est primordial d'informer le plus complètement possible l'ensemble de nos membres sur l'évolution de ce dossier.

Bien coopérativement,

Jean-François Hoffelt  
Président du CNC

## Pétition « Pas touche aux coopératives »

Etre informé régulièrement sur les avancées du dossier « aides d'état » est important pour les sociétés coopératives. Pouvoir agir et s'exprimer aussi.

En attendant que les décisions soient prises au niveau européen, la plate-forme européenne Coopérative Europe a lancé la pétition internationale « Pas touche aux coopératives ! » pour protester contre les attaques répétées à l'encontre du système coopératif. En cliquant sur le lien <http://www.gopetition.com/petitions/hands-off-our-coops.html>, chacun, coopérateur ou simple membre de la société civile, peut manifester son soutien à la pluralité des formes d'entreprises. N'hésitez pas à forwarder ce lien à vos contacts !

Plus d'infos sur [www.coopereurope.coop](http://www.coopereurope.coop)



## Le point sur le statut de société coopérative européenne

Le 19 février, le CNC organisait une matinée d'information sur les aspects légaux et juridiques du statut de société coopérative européenne (SCE).

Entrée dans le droit belge il y a un an, la SCE reste énigmatique. Le CNC avait invité quelques experts à s'exprimer ce 19 février. Ainsi, M. Ioakimidis, Administrateur principal de la DG entreprise, artisanat, petites entreprises, coopératives et mutuelles a d'abord replacé l'adoption du règlement de SCE dans la politique de la Commission européenne à l'égard des sociétés coopératives. Attirant l'attention du public sur le fait que, malgré 90 % de règles de fonctionnement communes, il existait autant de statuts de SCE qu'il n'y avait d'Etats Membres, Robbie Tas, avocat au Cabinet Curia, a ensuite analysé les spécificités et caractéristiques de la SCE sur les plans européen et belge. Etienne Pfilmlin, co-président de la plate-forme européenne « Cooperative Europe » a quant à lui insisté sur l'importance symbolique que revêt l'adoption de ce Règlement pour le secteur coopératif. politique de la Commission européenne à l'égard des sociétés coopératives. Attirant l'attention du public sur le fait que, malgré 90 % de règles de fonctionnement communes, il existait autant de statuts de SCE qu'il n'y avait d'Etats Membres, Robbie Tas, avocat au Cabinet Curia, a ensuite analysé les spécificités et caractéristiques de la SCE sur les plans européen et belge. Etienne Pfilmlin, co-président de la plate-forme européenne



« Cooperative Europe » a quant à lui insisté sur l'importance symbolique que revêt l'adoption de ce Règlement pour le secteur coopératif. Il s'est aussi réjoui de ce que ce règlement soulignant la dimension internationale des coopératives donnait un argument supplémentaire contre ceux « qui voudraient limiter la taille de ce type de société et la confiner dans le champ étroit de l'action sociale ». La matinée s'est poursuivie par des témoignages sur les premières expériences de SCE.

Compte-rendu de la matinée et documents sur la SCE peuvent être obtenus auprès de [Fabrice.Wiels@economie.fgov.be](mailto:Fabrice.Wiels@economie.fgov.be)

## Agréation des sociétés coopératives à finalité sociale

Depuis 1996, les sociétés commerciales qui désirent mettre en avant leur caractère d'entreprise à finalité sociale peuvent s'adjoindre le terme « à finalité sociale ». Parmi les sociétés à finalités sociales créées, beaucoup sont des coopératives.

Les sociétés coopératives à finalité sociale (SCFS) peuvent-elles être agréées pour le CNC ? La question n'est pas sans intérêt. En effet, le Code des Sociétés qui régit les sociétés à finalité sociale leur interdit d'avoir pour but principal de « procurer aux associés un bénéfice patrimonial indirect » alors que les conditions d'agrément au CNC exigent que le but principal de la coopérative soit de procurer un avantage économique ou social à ses membres et prévoient une ristourne. Le service Droit Comptable - Audit - Coopératives a étudié cette question lors d'une demande d'agrément introduite par une SCFS. Premier constat : le régime applicable aux sociétés à finalité sociale est plus exigeant que celui qui s'applique aux sociétés coopératives classiques respectant les différentes conditions d'agrément. Secundo : le Code des sociétés est placé plus haut dans la hiérarchie des normes que l'arrêté royal fixant les conditions d'agrément. Enfin : les dispositions sur les sociétés à finalité sociale sont plus récentes.

Dans ce cadre, le service a estimé que rien ne s'opposait, en principe, à ce qu'une SCFS soit agréée, alors même que son but social n'est pas de fournir des services aux associés et qu'elle n'attribue pas de ristourne, pour autant qu'elle respecte les autres conditions d'agrément.

Pour plus d'information, contactez [Fabrice.Wiels@economie.fgov.be](mailto:Fabrice.Wiels@economie.fgov.be), au S.P.F. Economie, PME, Classes Moyennes et Energie, Service Droit Comptable – Audit – Coopératives ou 02 277 84 41.

## Workshop on cooperatives

Ce 31 mars, la DG Entreprises et Industrie faisait le point sur les coopératives au sein de l'Union Européenne. Débriefing.

La DG Entreprises a dévoilé les résultats d'une étude relative à l'impact des groupements coopératifs sur la compétitivité de leurs membres (PME). L'étude ne concernait pas la Belgique dont la situation est trop particulière (seules les coopératives agréées, soit une minorité de SC établies sur le territoire, seraient concernées par l'étude) mais les résultats ont suscité de vives réactions parmi les participants. Certains regrettant la méthodologie appliquée (le domaine agricole est exclu de l'étude !), d'autres le choix des échantillons des entreprises coopératives ou encore la faiblesse de la base théorique.

Les débats ont ensuite porté sur le développement national et international des coopératives. Bien qu'étant un des premiers pays à avoir transposé le règlement sur la société coopérative européenne, la Belgique a encore du pain sur la planche quant à la directive relative aux relations entre les travailleurs et les employeurs.

Celle-ci n'aurait été transposée que partiellement par deux conventions collectives de travail et un travail législatif serait encore attendu de la part du SPF Emploi et Travail. Dans l'intervalle, la Commission a lancé une procédure de manquement (2006/0724).

Des présentations faites sur l'évolution des normes relatives aux coopératives dans divers pays de l'Union, il ressort que beaucoup de mouvements et groupements coopératifs s'inquiètent : démutualisation des entreprises coopératives, assimilation des SC avec des sociétés classiques de capitaux, application des règles en vigueur pour les sociétés classiques aux SC, inaccessibilité de certains marchés à ces dernières, dossier « aides d'état » (voir édito)... Le modèle coopératif serait trop souvent battu en brèche.



## Economie sociale sur le campus. Edition 2008

### Rapport du Centre d'étude Cera de l'Entrepreneuriat Coopératif

Le Centre d'étude Cera de l'Entrepreneuriat Coopératif organisait, le 11 mars 2008, un après-midi d'étude dans le cadre des semaines de 'l'Economie Sociale sur le Campus', un événement issu d'une collaboration entre le Vosec, la SPES Académie et Cera.

Invité par les organisateurs, Mervyn Wilson du Co-operative College (Royaume-Uni) a axé son exposé sur la formation des membres pour améliorer leur participation au fonctionnement coopératif. M. Wilson a insisté sur la nécessité d'impliquer et d'associer les membres des coopératives non seulement pour définir l'identité coopérative mais aussi pour consolider la base des organisations. L'impact des avantages et inconvénients du système coopératif sur le mouvement lui-même (en termes de parts de marché, croissance des membres, etc.) ont été débattus, la situation au Royaume-Uni servant d'exemple. Dans ce pays, grâce à un recentrage sur l'adhésion et une stimulation de l'implication des membres dans les sociétés coopératives, on a pu observer une véritable renaissance du mouvement coopératif. Ainsi, 'The Co-operative Group' mène actuellement une campagne pour amener quelque deux millions de membres supplémentaires et les grands groupes coopératifs collaborent pour présenter un visage homogène au grand public.

Durant l'atelier interactif qui a suivi l'exposé, les participants pouvaient comparer la situation décrite par M. Wilson à la situation de l'économie sociale et du secteur coopératif en Flandre. L'après-midi a rassemblé 45 participants issus du secteur coopératif et d'autres branches de l'économie sociale, mais aussi venant du monde académique. En soirée, une séance académique proposait un exposé du professeur David Ellerman sur 'The democratic Enterprise'.

Le programme complet de "l'Economie sociale sur le Campus", édition 2008, sur les différents campus, et les textes et présentations concernés se trouvent sur [www.socialeconomie.be/opdecampus](http://www.socialeconomie.be/opdecampus).



## Retour sur les groupes de travail du CNC : lancement d'un nouveau site internet

La Commission Communication poursuit ses efforts de promotion du CNC et de la pensée coopérative. Responsable de cette newsletter, elle travaille aussi à la création d'un logo pour le CNC et ses entreprises agréées et participera bientôt à l'adaptation, initiée par l'administration, de son site web. Un comité sera chargé de faire des suggestions sur le contenu du site.

Les groupes cibles sont surtout les entrepreneurs débutants qui envisagent de choisir le statut de société coopérative (agréée) et les gestionnaires de coopératives existantes qui envisagent de se faire agréer. En seconde ligne, on trouve les responsables de sociétés coopératives agréées qui veulent s'informer en la matière. Viennent ensuite les intermédiaires (avocats, notaires, universitaires, relations institutionnelles,...) qui souhaitent obtenir des renseignements sur le statut de société coopérative (agréée). Et enfin, le grand public.

Sur le plan du contenu, la promotion de la société coopérative agréée en tant que véhicule idéal de la responsabilité sociale des entreprises est un élément essentiel.

Les conditions et avantages d'un agrément devront également être communiqués clairement. Le visiteur devrait trouver, au moyen d'un plan par étapes, toutes les informations générales relatives au statut de société coopérative, de la première idée d'entreprise (quelles sont les formes d'entreprises ?) à la création (statuts types, demande d'agrément,...) et la gestion de la société coopérative (formalités administratives,...). Ce plan par étapes pourra être complété par un FAQ.

Infos: Peter Bosmans – président du groupe de travail Communication 02 500 53 08



### Portrait : Une coopérative de l'espace

Fondée par six associations, la coopérative Espace Kegeljan gère et anime le site de l'ancien hospice Kegeljan en tant que lieu de rencontre, de formation ou de vie. Aujourd'hui, réunions et événements s'y succèdent au rythme de l'actualité citoyenne.



Le 1er février 2005, la coopérative Espace Kegeljan naissait officiellement sous l'impulsion de six associations fondatrices sous la forme d'une société coopérative qui allait gérer le projet de cette ZADD (Zone namuroise d'Activités de Développement Durable). Dès le départ, dans une perspective pluraliste, il était convenu que ce lieu surdimensionné pour les besoins initiaux serait partagé. Dans cet esprit, un appel a été à des partenaires. Le projet obéissant aux objectifs de développement durable suivant

une triple perspective :

- la mixité des fonctions, en regroupant des espaces professionnels, mais aussi des espaces de formation, de réunion et de réception,...

- l'éco-bio-construction, en poursuivant la rénovation du site dans un souci de préservation de la santé et de l'environnement.

- l'ouverture sur le quartier, en poursuivant le projet « quartier de vie » qui associait la ville de Namur, le comité de quartier Kegeljan et le monde économique Salzinnois.

L'Espace Kegeljan s'étend sur un hectare et regroupe des associations comme Etopia, Ecodota, Mirena, Le Trusquin, la Boutique de Gestion, Aleap, Sonefa, Blé en Herbe, Choix de paroles et le Cluster Eco-Construction.

Trois salles de réunion, formation, réception sont à la disposition du public. Par ailleurs, un hangar de 600 m<sup>2</sup> offre de multiples possibilités de stockage. Un bel exemple coopérativiste de gestion d'espace.

Infos : [www.espacekegeljan.be](http://www.espacekegeljan.be)



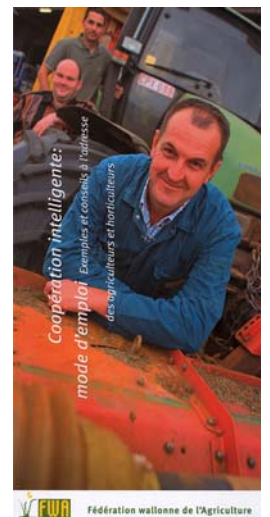
### Publication : Coopération intelligente, mode d'emploi

La Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA) et le Boerenbond éditent une brochure qui explore l'esprit de coopération animant certains chefs d'entreprises agricoles et montre que la coopérative est un outil important pour ce secteur.

De plus en plus de chefs d'entreprises agricoles collaborent entre eux ou avec des partenaires extérieurs à leur secteur. A travers 6 histoires vécues aux Pays-Bas, en Flandre et en Wallonie, la brochure illustre les possibilités qu'offre la coopération intelligente pour comprimer les coûts d'achat des matières premières et auxiliaires, investir dans des machines ou installations plus grandes, développer des produits ou encore améliorer la distribution et la communication vers le consommateur...

Dans cette publication, pas de recette miracle mais des suggestions, des pistes de réflexion, des conseils et des points d'attention soumis aux chefs d'entreprises. Dans sa dernière partie « Une application pratique pour votre exploitation », la brochure propose un mode d'emploi pour mener à bien une expérience coopérative. En multipliant les exemples, les concepteurs illustrent leur approche théorique et proposent des exercices pratiques pour entrer dans le vif de la création d'une entreprise en commun.

La brochure est disponible au prix de 10 €. Pour la commander en français, appelez la FWA au 081/627.411; en néerlandais, contactez le Boerenbond au 016 28 61 02 ou [diana.goris@boerenbond.be](mailto:diana.goris@boerenbond.be)



## Agenda du mouvement coopératif

Symposium: Les coopératives sur la balance. La balance des valeurs est-elle en équilibre?

Entreprise coopérative, Cera regroupe près d'un demi-million de sociétaires sous le slogan « investir dans le bien-être et la prospérité ». Cera s'inspire des idées coopératives qui sous-tendent son action: coopération, solidarité, participation et respect de l'individu et souhaite propager et promouvoir l'entrepreneuriat coopératif. Aussi, tous les trois ans, organise-t-elle un symposium axé sur la coopérative.

Cette année, la question centrale sera de savoir si les valeurs fondamentales que préconise la coopérative peuvent être traduites en valeur économique, voire en plus-value économique pour les sociétés coopératives. La balance est-elle effectivement en équilibre?

Plusieurs thèmes des sociétés coopératives seront abordés : l'approche académique, des cas intéressants en Belgique et à l'étranger et un débat avec des coopératives actives dans les secteurs les plus divers.

**Le symposium se tiendra à la Maison provinciale du Brabant flamand, Provincieplein à 3010 Leuven le 4 décembre 2008 de 9h00 à 16h30. Pour plus d'infos, consultez régulièrement le site [www.cera.be](http://www.cera.be)**

## Appel à nos e-lecteurs

Faites de cette newsletter une vitrine du mouvement coopératif. Faites-nous part de vos activités, événements, publications et réflexions ou suggérez-nous un article !

**[Fabrice.Wiels@economie.fgov.be](mailto:Fabrice.Wiels@economie.fgov.be)**

## Colophon

**Editeur :** Conseil National de la Coopération

North Gate III

Avenue Albert II, 16

1000 Bruxelles

[www.nrc-cnc.be](http://www.nrc-cnc.be)

**Rédaction :** Peter Bosmans, Jean-François Hoffelt, Esteban Jaime, Greet Leynen, Carol Van de Maele, Wim Van Opstal, Fabrice Wiels

**Rédaction finale :** Carol Van de Maele

**Mise en page :** Raf Berckmans, Greet Leynen

**Coordination :** Carol Van de Maele

**Secrétariat :** Claudio Valentino

**Contact :** [Fabrice.Wiels@economie.fgov.be](mailto:Fabrice.Wiels@economie.fgov.be)

## Le Conseil National de la Coopération

Plus qu'un statut juridique, la société coopérative est l'instrument d'une économie humaine. C'est pour défendre cette idée qu'a été créé en 1955 le Conseil National de la Coopération. Ses objectifs : propager l'idée de la coopération et préserver l'idéal coopératif. Le CNC rassemble plus de 500 fédérations et entreprises attachées aux valeurs fondamentales du mouvement coopératif.